



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/047

TECHNIQUES – Modification du tarif d'occupation du domaine
public – Terrasse ouverte

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de 39 membres

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de 39

Le 31 mai 2023 à 19h03, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 25 mai 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} MICHEL Fleur, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M^{me} GOUAR Saara par M. SEKKAI Hadji
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} COLLET Jennifer, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. HÉRAUD Christophe, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)
- M^{me} MICHEL Fleur, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2023

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 23/047

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

—
Objet : Modification du tarif d'occupation du domaine public
– Terrasse ouverte

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L2125-1,

Vu le Code la Voirie Routière,

Vu la délibération du 15 décembre 1986 fixant le barème des droits de voirie pour occupation du domaine public, modifiée,

Vu la décision municipale n°22/112 du 25 mars 2022 portant revalorisation des tarifs municipaux pour l'année 2022,

Considérant que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer ou modifier les tarifs municipaux,

Considérant la nécessité de modifier le tarif d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse ouverte sur le territoire communal,

Considérant qu'il y a lieu de distinguer une période annuelle et une période estivale dans la tarification de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'installation de terrasse ouverte,

Considérant que le zonage de la tarification d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse ouverte n'est plus pertinent,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : MODIFIE les tarifs existants d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse ouverte comme suit :

- Période annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre : 48,60 euros par m² ;
- Période estivale du 1^{er} avril au 31 octobre : 28,35 euros par m².

Article 2 : **SUPPRIME** le zonage de la tarification d'occupation du domaine public pour l'installation de terrasses.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que les recettes nécessaires sont inscrites au budget communal (Nature : 70323, Fonction : 822)

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR, délivré le : 09 juin 2023

Publication effectuée le : 09 juin 2023

Exécutoire ce jour : 09 juin 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20230609-DCM23-047-AI
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023